

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve le compte administratif 2020 du budget primitif de la commune de Bats
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021
comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 002 – 147 743.74€

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes : art 001 – 25 375.90€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc



Séance du 12 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Approbation du Compte administratif 2020 – Commune de Bats

L'An Deux Mille Vingt et Un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08/04/2021**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN**Absent excusé** : Marie-Blanche JOLY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Considérant que les réalisations de l'année 2020 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses	263 039.23€
- Recettes	255 263.69€
Report recettes	155 519.28€
SOIT	410 782.97€

Soit un excédent de fonctionnement de 147 743.74€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	36 050.41€
Report dépenses	14 759.72€
SOIT	50 810.13€
- Recettes	76 186.03€

Soit un excédent d'investissement de 25 375.90€